

LE CONSEIL,

Vu le Décret du Gouvernement de la Communauté française du 30 avril 2009, relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2011, portant application du décret du 30 avril 2009 ;

Vu que le renouvellement de reconnaissance de la bibliothèque au 01.01.2021 nécessite le dépôt du formulaire de reconnaissance pour le 31.01.2020 au plus tard ;

Considérant que la nouvelle reconnaissance de la bibliothèque est la condition nécessaire à son déploiement dynamique et qu'elle permet de solliciter un subventionnement plus favorable que l'actuel ;

Sur proposition du Collège communal du 27 janvier 2020 ;

Vu l'avis favorable émis par la Section « Culture-Finances-Budget-Politique de l'Emploi-Informatique » en sa séance du 17 janvier 2020 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

A l'unanimité des suffrages des membres présents

Parvoix pour etcontre

APPROUVE

le formulaire ci-annexé en vue de la reconnaissance en catégorie 3, de l'opérateur « Bibliothèque de Verviers » opérateur direct gérant une collection à mission encyclopédique ;

DECIDE

d'envoyer ce formulaire au Ministère de la Communauté française, Département Lecture publique, et à son Service de l'Inspection, afin d'initier le processus de renouvellement de la reconnaissance conformément au Décret et à l'Arrêté susmentionnés.

PAR LE CONSEIL :

PROJET soumis au Conseil communal